



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} août 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Points 57 et 59 a) de l'ordre du jour provisoire*

Activités opérationnelles de développement

Promotion de la femme

Activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, établi en application de la résolution 39/125 de l'Assemblée générale.

Résumé

Le présent rapport fait le point des progrès accomplis dans l'exécution du programme du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), tel qu'il a été défini dans son plan de financement pluriannuel 2004-2007. Il en donne une vue d'ensemble et fournit des exemples des résultats concrets de l'assistance que le Fonds a fournie aux pays en 2007. Il se termine par un ensemble de recommandations concernant les moyens de renforcer encore l'efficacité des activités de développement du Fonds et son organisation.

* A/63/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Cadre d’action	3–4	3
III. Efficacité des activités de développement	5–35	4
A. Produit 1	5–16	4
B. Produit 2	17–22	8
C. Produit 3	23–27	9
D. Produit 4	28–35	11
IV. Efficacité de l’organisation	36–49	13
A. Objectif 1	36–39	13
B. Objectif 2	40–42	14
C. Objectif 3	43–44	16
D. Objectif 4	45	17
E. Objectif 5	46–49	17
V. Recommandations	50	18

I. Introduction

1. Pour le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'année qui vient de s'écouler a été une année de possibilités, de défis et de changements, avec l'adoption de la dernière résolution de l'Assemblée générale le concernant, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé son mandat, et l'adoption de la résolution 62/208 de l'Assemblée relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a demandé au système des Nations Unies pour le développement, dans la section de la résolution consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, de tirer parti de l'expérience technique du Fonds dans le domaine de l'égalité des sexes (par. 64). UNIFEM a tenu des consultations intensives sur son plan stratégique 2008-2011, qu'il a fait approuver par le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP. En outre, en 2007, il a enregistré une croissance notable de ses ressources, qui ont franchi la barre des 100 millions de dollars et ont atteint (et même dépassé) ses objectifs de 2007 et ceux du plan de financement pluriannuel en ce qui concerne les ressources ordinaires et les autres ressources. Dans le même temps, les débats sur les moyens de renforcer les capacités du système des Nations Unies d'aider les pays à promouvoir l'égalité des sexes se sont intensifiés dans les milieux intergouvernementaux, la société civile et d'autres instances.

2. L'année 2008 marque le milieu de la période de 15 ans fixée par les États Membres pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étant reconnues comme des objectifs à part entière, dont la réalisation est indispensable à celle de tous les objectifs internationaux en matière de développement – y compris les objectifs du Millénaire pour le développement –, les activités d'UNIFEM et des autres entités spécialistes des questions d'égalité des sexes sont d'une grande importance. Il faut absolument faire en sorte qu'UNIFEM ait la capacité, l'influence, la détermination et les ressources nécessaires à l'accomplissement de son double mandat, qui veut qu'il fournisse une aide directe à l'échelon national tout en aidant au premier chef les organismes des Nations Unies à apporter aux pays l'assistance dont ils ont besoin pour progresser sur la voie de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes conformément à leurs priorités nationales.

II. Cadre d'action

3. Le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, les objectifs du Millénaire pour le développement et un nombre croissant de lois, politiques et plans d'action nationaux et régionaux sur l'égalité des sexes constituent le cadre d'action d'UNIFEM en ce qui concerne cette question. En 2007, UNIFEM a redoublé d'efforts pour aider les pays à développer durablement leur capacité d'honorer leurs engagements en faveur de l'égalité des sexes et de rendre compte de leur action à cet égard, en continuant de mettre l'accent sur quatre objectifs principaux : faire reculer la pauvreté des femmes, mettre fin à la violence à l'égard des femmes, s'occuper des aspects du VIH/sida qui sont liés à la problématique des sexes et instaurer l'égalité des sexes dans le domaine de la gouvernance. C'est en fonction des possibilités et du degré de réalisation de ces quatre objectifs aux niveaux mondial, national et régional qu'il oriente ses activités.

4. En 2007, les modifications apportées à l'aide au développement, conformément à la Déclaration de Paris sur le renforcement de son efficacité et au plan d'action correspondant, ont eu une grande influence sur la programmation d'UNIFEM, tout comme les possibilités et les problèmes nouveaux liés à la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Un des rôles essentiels d'UNIFEM est de permettre à ceux qui défendent l'égalité des sexes d'enrichir leurs connaissances et de renforcer leurs capacités de manière à conforter la place de l'égalité des sexes dans cette réforme.

III. Efficacité des activités de développement

A. Produit 1

Élaboration et application de lois et de politiques nationales et régionales visant à promouvoir et protéger les droits des femmes

5. Les lois et les politiques qui renforcent la discrimination et l'exclusion engendrent des rapports de force inégaux. Face à ce problème, les défenseurs de l'égalité des sexes réclament l'abrogation des dispositions législatives et réglementaires discriminatoires et l'adoption d'un cadre juridique conforme aux engagements souscrits en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des autres instruments internationaux et régionaux. À la fin de 2007, 185 pays avaient ratifié la Convention, et 90 pays avaient ratifié son Protocole facultatif.

6. Entre 2004 et 2007, UNIFEM a contribué au renforcement des cadres juridiques et politiques dans 90 pays, à l'abrogation de dispositions discriminatoires à l'égard des femmes dans 9 pays, à l'adoption ou à l'application de lois et de politiques promouvant les droits des femmes dans 38 pays et dans 2 organismes régionaux, à la consolidation des dispositions constitutionnelles relatives à l'égalité des sexes dans 5 pays, et à la mobilisation de ressources supplémentaires aux fins de la promotion de l'égalité des sexes dans 13 pays, grâce au renforcement de l'importance accordée à la réalisation de cet objectif dans leurs stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté. En coopération avec les partenaires des Nations Unies, UNIFEM a aidé plus de 80 pays à établir des rapports sur l'application de la Convention et à renforcer leurs capacités de l'appliquer.

Lois et politiques visant à promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes

7. Afin de mettre en place des mécanismes juridiques propres à favoriser l'autonomisation des femmes et de renforcer les mécanismes existants, UNIFEM œuvre, de concert avec ses partenaires nationaux, à l'élaboration, à l'adoption et à l'application de politiques et de lois favorisant l'égalité des sexes, notamment en suivant une approche sectorielle consistant à faire reculer la pauvreté des femmes, à mettre un terme à la violence à leur égard et à renforcer la gouvernance démocratique. En 2007, outre qu'il est venu en aide à plusieurs pays dans ce domaine, il a aidé la Communauté de développement de l'Afrique australe à élaborer une politique régionale en matière d'égalité des sexes. Dans bien des cas, son action consiste à dépêcher des experts auprès des mécanismes nationaux de

promotion de la femme et à appuyer des consultations avec les organisations non gouvernementales (ONG) afin de faciliter l'élaboration, par exemple, d'un projet de loi sur la parité des sexes en République démocratique du Congo, d'un projet de politique nationale sur l'égalité des sexes au Libéria ou d'une loi antidiscriminatoire reprenant les principes énoncés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en Mauritanie. Dans les autres cas, UNIFEM met l'accent sur la mise en œuvre, ce qu'il fait au Viet Nam par exemple, où il concourt au renforcement des capacités des membres de l'Assemblée nationale et des présidents des tribunaux de province aux fins de l'application de la loi sur l'égalité des sexes entrée en vigueur en 2007.

8. Ces trois dernières années, UNIFEM a aidé ses partenaires nationaux à élaborer une approche intégrant systématiquement les priorités en matière d'égalité des sexes dans les stratégies nationales de développement. À ce titre, il a aidé des équipes techniques nationales pluripartites à faire des engagements nationaux pris dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Programme d'action de Beijing un ensemble intégré d'indicateurs et de priorités, à mieux défendre leurs opinions et à mobiliser plus efficacement les pouvoirs publics. Des résultats concrets sont obtenus actuellement dans les pays suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kirghizistan, Moldova et Tadjikistan. Ainsi, dans sa stratégie nationale de développement, le Gouvernement tadjik s'est engagé à faire en sorte que les hommes et les femmes accèdent dans des conditions d'égalité aux ressources économiques, à encourager l'entrepreneuriat féminin et à appliquer le décret présidentiel tendant à faire accéder un certain pourcentage de filles et de garçons des zones rurales à l'enseignement supérieur. La stratégie nationale de développement du Kirghizistan prévoit des mesures temporaires spéciales visant à accroître le nombre de femmes exerçant des fonctions électives et exécutives pour renforcer la représentation politique féminine et engage le Gouvernement à effectuer une analyse sexospécifique des programmes et des manuels scolaires, à tenir compte des disparités entre les sexes dans la réforme des pensions, et à prendre des mesures pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Dans son document sur le redressement économique et la réduction de la pauvreté, la Géorgie s'est engagée à mieux affirmer l'impératif de l'égalité des sexes dans le droit du travail, à lutter contre les pratiques préjudiciables aux femmes – notamment la violence familiale – et à appliquer le plan quadriennal d'instauration de l'égalité des sexes que le Parlement a adopté dans sa déclaration politique.

9. Outre qu'il a œuvré en faveur de l'adoption de lois et de politiques générales promouvant l'égalité des sexes, UNIFEM a contribué à un recul significatif de la pauvreté des femmes en aidant 37 pays à renforcer leurs cadres juridiques et politiques pertinents au cours des quatre dernières années, en collaboration avec ses partenaires nationaux et des Nations Unies. Le Fonds s'attache surtout à saisir des occasions et à résoudre des problèmes dans des contextes particuliers, notamment à améliorer l'accès des femmes rurales à la terre, au droit de propriété et aux droits successoraux dans la Communauté d'États indépendants et en Afrique de l'Ouest; à faire davantage ressortir la dimension sexospécifique de la politique agricole, notamment en Afrique de l'Ouest; à aider à élaborer des stratégies en faveur des employées de maison et des travailleuses migrantes dans les États arabes et en Asie; et à élargir la gamme des choix économiques offerts aux agricultrices de pays se

relevant d'un conflit armé et aux femmes touchées ou contaminées par le VIH/sida en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest.

10. UNIFEM s'est employé à jouer un rôle de catalyseur pour renforcer les politiques visant à protéger les droits des travailleuses migrantes. Son programme d'appui aux travailleuses migrantes d'Asie et des États arabes a été lancé en 2001. Il vise essentiellement à amener les représentants des gouvernements des pays d'origine et de destination à agir ensemble pour protéger les droits des travailleuses migrantes et former et sensibiliser celles-ci à leurs droits.

11. Les résultats de ce programme dans les pays d'origine sont visibles au Népal, où une loi sur l'emploi à l'étranger abrogeant des dispositions discriminatoires (dont l'interdiction pour les femmes d'aller travailler dans les pays du Golfe) a été adoptée en 2007. Les migrantes népalaises reçoivent désormais des informations sur les obligations contractuelles des employeurs et sur les centres d'aide aux migrants dans les pays d'accueil. L'adoption de la loi a été facilitée par le réseau national des travailleuses migrantes, qui a travaillé en partenariat avec le Forum des migrants d'Asie à cette fin. Les Népalaises ont aussi établi un partenariat avec l'organisation Coordination of Action Research on AIDS and Mobility (Asie) pour protéger les droits des travailleuses migrantes en Arabie saoudite, à Hong Kong, en Israël et au Liban.

12. En ce qui concerne la lutte contre la violence à l'égard des femmes, UNIFEM intervient dans ce domaine d'activité en appuyant directement ses partenaires nationaux et régionaux. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, qu'il administre, agit aussi dans ce domaine. Selon le rapport du Secrétaire général intitulé « Étude approfondie sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes » (A/61/122/Add.1 et Corr.1), 89 pays ont légiféré contre la violence familiale, 93 contre le trafic d'êtres humains et 90 contre le harcèlement sexuel, et le viol conjugal est maintenant passible de poursuites dans 104 pays. UNIFEM a œuvré au renforcement des lois et politiques visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et a obtenu des progrès à cet égard dans 38 pays en 2007, contre 35 en 2006, 13 en 2005 et 14 pays en 2004. Environ 40 % de ses initiatives ont concerné la violence au foyer, 30 % la violence contre les femmes en général, 15 % la traite et 5 % les mutilations sexuelles féminines et le harcèlement sexuel. Les programmes collaborent de plus en plus avec les systèmes policier et judiciaire et avec les hommes et les garçons afin de mettre systématiquement l'accent sur l'application des lois et des politiques.

13. Dans le domaine de la gouvernance démocratique, UNIFEM s'attache, en collaboration avec un large éventail de partenaires des Nations Unies, le plus souvent le PNUD, le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, à aider les partenaires nationaux à évaluer les besoins puis à rédiger, adopter et appliquer des lois et des politiques volontaristes qui permettent de favoriser la participation des femmes à la vie politique, y compris dans les pays sortant d'un conflit. Durant la période couverte par le plan de financement pluriannuel, il est intervenu à cette fin dans 16 pays et à l'échelle régionale dans le cadre de la Déclaration du Comité de développement de l'Afrique australe sur les femmes et le développement. En 2007, par exemple, il a aidé l'Université d'Indonésie à mener une étude sur cinq lois relatives au processus électoral et aux partis politiques. Les conclusions de cette étude ont été approuvées par le Ministère de l'intérieur et le Ministère de la

condition féminine, qui ont proposé d'amender les lois en vigueur pour instaurer un quota en faveur des femmes.

14. En ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes dans le domaine du financement du développement et des débats sur l'efficacité de l'aide, UNIFEM a mené une stratégie sur plusieurs fronts, en particulier dans le cadre des préparatifs du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui se tiendra au Ghana en septembre 2008, et de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, qui se tiendra à Doha en décembre 2008. En 2007, soucieux avant tout d'aider ceux qui militent en faveur de l'égalité des sexes à se familiariser avec les nouveaux dispositifs en place, UNIFEM a coparrainé des consultations régionales sur l'égalité des sexes et l'efficacité de l'aide avec les gouvernements hôtes d'Afrique (Afrique du Sud, Mozambique et Zambie), de la région Asie-Pacifique (Indonésie) et de la Communauté d'États indépendants (Kazakhstan). Ces consultations, qui ont rassemblé des représentants des gouvernements – dont les responsables des mécanismes nationaux de promotion de la femme et les responsables de la planification familiale –, des parlementaires, des membres de la société civile et des représentants de l'Organisation des Nations Unies et des organismes donateurs, avaient pour but d'établir les partenariats et d'élaborer les stratégies nécessaires pour qu'il soit tenu compte de l'égalité des sexes dans les plans de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté nationaux. Dans leurs déclarations, les participants ont adopté des recommandations qui doivent permettre d'alimenter les débats nationaux, régionaux et mondiaux sur la poursuite de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, dont il sera question dans le Programme d'action d'Accra.

15. Comme suite aux recommandations pratiques formulées lors des consultations susmentionnées, UNIFEM a élaboré des programmes et créé une grande base de connaissances sur l'égalité des sexes et l'efficacité de l'aide. En 2007, en collaboration avec la Commission européenne et le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, il a lancé le Partenariat Commission européenne/Nations Unies sur l'égalité des genres pour le développement et la paix (www.gendermatters.eu). Ce partenariat a pour but d'analyser et de diffuser les études cartographiques nationales relatives à l'incidence des nouvelles modalités de l'aide au développement sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes qui ont été menées dans 12 pays, et d'élaborer, pour chaque pays, une stratégie qui permette d'évaluer l'incidence de la Déclaration de Paris sur l'égalité des sexes.

Défis à relever et enseignements tirés de l'expérience

16. Selon l'évaluation du plan de financement pluriannuel, si l'appui d'UNIFEM à la révision des lois et des politiques a été l'un de ses plus importants domaines d'activité, ses rapports ont fourni peu d'informations sur le degré d'application des lois modifiées et leur contribution aux changements. Il est vrai qu'on ne sait pas très bien ce qu'il faut, en matière d'égalité des sexes, pour que l'engagement se mue en action et c'est pourquoi cette question fait l'objet d'une attention particulière dans le nouveau plan stratégique et constitue le thème d'une étude approfondie, dans le rapport d'UNIFEM intitulé « Progress of the World's Women Report » (2008) (à paraître sous peu).

B. Produit 2

Les principales institutions font preuve de l'initiative, de la volonté politique, de la capacité technique et des responsabilités requises pour assurer l'égalité des sexes

17. Pour concrétiser leurs engagements et assumer leurs responsabilités en matière d'égalité des sexes, les grandes institutions qui proposent des schémas d'orientation et des services doivent renforcer leurs capacités pour servir la cause des femmes et des filles. Toute institution qui veut promouvoir efficacement l'égalité des sexes doit modifier les mesures d'incitation qu'elle a adoptées à cette fin de façon qu'elles répondent mieux aux besoins des femmes, revoir les indicateurs de résultats de manière à mieux repérer et récompenser ceux de ses services qui s'acquittent efficacement de leur tâche, adopter des budgets favorisant l'égalité des sexes et institutionnaliser un leadership efficace pour défendre la parité des sexes et les droits des femmes. Ces trois dernières années, UNIFEM est venu en aide à 90 pays environ en ce qui concerne ce produit.

Données ventilées par sexe

18. L'importance prise par les objectifs du Millénaire pour le développement a amené les États Membres à élaborer et à utiliser davantage de données ventilées par sexe et à se servir de toute une panoplie de mesures de l'égalité des sexes, dont la violence sexiste et la féminisation de la pauvreté. Durant toute la période couverte par le plan de financement pluriannuel, UNIFEM a appuyé le processus à long terme de réforme institutionnelle visant à assurer l'égalité des sexes en rendant les partenaires nationaux et locaux mieux à même d'institutionnaliser des outils tels que les données ventilées par sexe (plus de 50 interventions) et d'allouer les ressources d'une manière qui favorise l'égalité des sexes (plus de 30 pays). En 2007, il a facilité l'adoption de changements institutionnels positifs par un plus large éventail de partenaires nationaux et régionaux, dont les ministères des finances, de la planification, du travail et de la justice, les responsables du maintien de l'ordre, les parlements, les conseils nationaux pour la lutte contre le sida, les municipalités, les organisations régionales et les partenaires du secteur privé.

Politiques, programmes et allocations de ressources des grandes organisations

19. L'action menée par UNIFEM auprès des ministères des finances pour qu'ils élaborent un budget favorisant l'égalité des sexes a commencé à porter ses fruits en matière de pratiques et de politiques institutionnelles et d'allocation de ressources. Au Maroc, une obligation d'intégrer le principe de l'égalité des sexes dans les plans, budgets et indicateurs de suivi de résultats figurait dans les circulaires des trois dernières années. Le Ministère des finances a joué un rôle de pionnier en aidant les autres ministères à établir des rapports sur le budget favorisant l'égalité des sexes. En Équateur, le programme d'appui au Conseil pour les femmes exécuté par UNIFEM a aidé le Ministère des finances à ouvrir une rubrique spéciale dans le budget, afin de suivre de près les investissements sectoriels dans l'exécution du plan sur l'égalité des chances. En Bolivie, la campagne de sensibilisation menée par l'Instituto de Formación Femenina Integral, soutenue par UNIFEM, a permis d'élaborer des directives sur le budget communal, aux termes desquelles les

communes doivent participer au financement des programmes promouvant l'égalité des sexes et s'occupent des femmes victimes de la violence.

20. Pour que les femmes puissent avoir accès à la justice, il est essentiel de tenir compte de l'égalité des sexes dans les institutions judiciaires. Le renforcement des capacités des fonctionnaires de ces institutions et les échanges Sud-Sud dans ce domaine constituent une stratégie essentielle qui a donné des résultats concrets. Afin que la justice réponde mieux aux préoccupations et aux besoins des femmes, et conformément au modèle pédagogique introduit par des spécialistes du Forum Asie-Pacifique sur l'éducation des magistrats en matière d'égalité des sexes, le programme pour l'Asie du Sud-Est que le secrétariat de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a lancé en 2004 a appuyé la formation de juges de la cour suprême et des cours d'appel et de représentants des instituts de formation judiciaires en 2007. Un réseau régional de juges, d'instituts de formation judiciaire et de militants a été établi depuis.

21. En 2007, le programme intitulé « Renforcer la protection contre la violence sexiste au Rwanda », qu'UNIFEM exécute avec l'aide du PNUD et qui aide les réseaux de femmes à organiser des séances d'information sur la manière de faire face aux situations de violence familiale, a étendu ses activités de collaboration avec les forces de défense rwandaises et formé avec elles 2 293 militaires, dont 598 ont été déployés dans une mission de la paix au Darfour. Un bureau de coordination pour les questions d'égalité des sexes a été créé au sein des forces de défense rwandaises avec des relais au niveau des brigades et des bataillons. Cette expérience a été étendue au Soudan et au Burundi. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a invité les policiers formés dans le cadre du programme rwandais à partager leur expérience en Belgique, et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) leur a demandé de faire de même en Afrique du Sud.

Défis à relever et enseignements tirés de l'expérience

22. Au cours de la période couverte par le plan de financement pluriannuel, les activités relatives à la budgétisation favorisant l'égalité des sexes n'ont cessé de contribuer à renforcer les politiques et les procédures des ministères sur la parité des sexes. Cela étant, qu'elle procède de la budgétisation favorisant l'égalité des sexes ou d'autres moyens d'action, la réforme institutionnelle est un processus à long terme qui nécessite des engagements durables, un appui solide et des valeurs repères claires. Ce processus constituera l'un des principaux domaines d'activité du plan stratégique pour 2008-2011.

C. Produit 3

Les défenseurs de l'égalité des sexes ont les connaissances voulues et sont en position d'agir pour faire évoluer les politiques, les programmes et l'allocation des ressources

23. UNIFEM appuie et favorise le renforcement des capacités des réseaux nationaux et régionaux de défense de la cause féminine afin d'obtenir des politiques, des programmes et une allocation des ressources favorables à l'égalité des sexes. Il appuie les ministères des affaires féminines, des femmes parlementaires et des groupes spécialisés tels que les réseaux s'occupant du VIH et des femmes, des migrantes, des femmes autochtones et des femmes rurales. De 2004 à 2007, il a

fourni un soutien ou une assistance technique à plus de 90 ministères de la condition de la femme ou des affaires féminines et il a contribué à la création ou au renforcement de plus d'une centaine d'organisations et réseaux non gouvernementaux de femmes à l'échelon national ou régional.

24. Le programme d'appui le plus intensif mis en œuvre par UNIFEM en faveur des mécanismes nationaux de promotion de la femme est celui d'Afghanistan, où il a permis de créer une équipe institutionnelle de renforcement des capacités au sein du Ministère des affaires féminines. Cette dernière a mis l'accent sur le renforcement des capacités du Vice-Ministre chargé des questions techniques et du service de la planification du Ministère et sur l'appui aux hauts fonctionnaires afin de permettre au Département de maintenir un meilleur équilibre entre ses activités d'assistance technique et ses activités de fond.

25. Dans le cadre de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, UNIFEM aide les femmes du Sud-Soudan à agir sur le plan international pour appeler l'attention sur la situation critique des femmes dans le contexte de la consolidation de la paix et de la reconstruction en vertu de l'Accord de paix global. Le Cabinet a adopté un document publié avec le soutien d'UNIFEM, intitulé *Gender Justice: Undertakings and Commitments to Implementation of the Comprehensive Peace Agreement*, qui présente des politiques sur l'action en matière de justice pour les femmes. L'aide fournie par UNIFEM a permis à des femmes parlementaires tous partis confondus, de se rencontrer et de créer officiellement le groupe de réflexion des femmes parlementaires du Soudan. Ce groupe appuie l'élaboration d'un projet de constitution et de structure gouvernementale, qui constitue un pas important vers la solidarité entre les dirigeantes. Au Darfour, UNIFEM a aidé les femmes à participer aux consultations sur le Darfour et engagé des femmes de tous bords à établir un programme commun en faveur des femmes du Darfour et à relier leurs revendications à celles des femmes de Khartoum pour en faire un ensemble unique de revendications destinées à influencer le prochain cycle de pourparlers de paix.

Améliorer la participation de la société civile à la conduite des affaires publiques

26. Les nouvelles modalités d'octroi de l'aide donnent la possibilité de créer davantage de ressources aux fins de l'autonomisation des femmes. Au Kenya, UNIFEM administre un fonds pour l'égalité des sexes et la gouvernance dont le montant a atteint plus de 9,5 millions de dollars en 2007 et qui a pour objectif d'améliorer l'exercice du pouvoir et la gouvernance à tous les niveaux afin de réduire la pauvreté, de satisfaire les besoins essentiels et d'obtenir l'égalité entre les personnes. En 2007, il s'est particulièrement employé à soutenir les aspirations politiques des femmes en vue des élections générales de décembre 2007, aidant 35 organisations à renforcer l'accès des femmes à des postes de responsabilité et l'équilibre entre les sexes dans la conduite des affaires publiques à différents niveaux dans près de 200 des 210 circonscriptions. Malgré l'incertitude concernant les résultats de l'élection présidentielle, le Wangari Kinoti Education Center for Women in Democracy estime qu'aux récentes élections, un nombre record de femmes parlementaires ont été élues. Quatorze femmes ont été élues au Parlement contre neuf durant la précédente législature, huit ont fait leur entrée au Parlement et une siège en tant que membre désigné. Seules quatre ont conservé leur siège.

Défis à relever et enseignements tirés de l'expérience

27. L'influence des organisations de femmes sur les processus de politique générale est importante, mais difficile à évaluer. UNIFEM compte mettre davantage l'accent sur l'appui qu'il apporte aux organisations de femmes dans le plan stratégique 2008-2011, notamment en perfectionnant les mécanismes utilisés pour évaluer l'évolution de leurs capacités et de leur influence, grâce à de meilleurs outils de suivi.

D. Produit 4

Les attitudes et les pratiques néfastes et discriminatoires ont reculé au profit de la promotion et de la protection des droits des femmes et des filles

28. Tant que l'action en faveur de la parité et des droits fondamentaux des femmes ne parviendra pas à faire évoluer les mentalités et les comportements à la base, l'égalité des sexes restera un vœu pieux. Il a beaucoup à faire pour changer les pratiques et les mentalités dans le sens de l'égalité des sexes dans toutes les régions.

Couverture médiatique des questions relatives à l'égalité des sexes

29. En 2007, dans toutes les régions où il intervient, UNIFEM a aidé les médias à accroître leurs capacités et à élargir leur audience et à transmettre des messages et des anecdotes de nature à convaincre de la nécessité d'instaurer l'égalité des sexes. Il recourt de plus en plus à ses ambassadeurs itinérants, aux multimédia et aux arts pour promouvoir des produits concrets tels que des modifications des lois ou des politiques. UNIFEM a appuyé des initiatives dans 45 pays pour mieux utiliser les médias en faveur de la réalisation des objectifs pour 2007 en matière d'égalité des sexes, dont les campagnes régionales interorganisations des Nations Unies dans le cadre des 16 journées d'action contre la violence à l'égard des femmes et les campagnes qui ont contribué à l'élaboration de plans nationaux contre la violence à l'égard des femmes en Angola, au Swaziland et au Zimbabwe.

Mécanismes institutionnels nationaux de prévention, de réduction et de suivi de la violence sexiste

30. Depuis sa création en 1997, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui est administré par UNIFEM (21 organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales (ONG) participant à la prise des décisions), a accordé un financement de plus de 19 millions de dollars à 263 projets dans 115 pays. En 2007, 512 propositions ont été reçues et les demandes se sont élevées à près de 105 millions de dollars alors que le Comité d'évaluation du programme ne pouvait octroyer que 15,9 millions de dollars. Les stratégies qui ont été financées visent notamment : à sensibiliser aux nouvelles lois et politiques; à collaborer avec les systèmes de justice pénale et civile afin de mettre sur pied des procédures d'enquête et des ordonnances d'interdiction temporaire; à renforcer les capacités du personnel du secteur judiciaire, des agents du maintien de l'ordre et du personnel soignant; à inviter les communautés, y compris les hommes et les groupes marginalisés; à appliquer les lois et les plans tout en veillant à ce qu'ils soient conformes aux normes en matière de droits de l'homme; à plaider en faveur d'une allocation des ressources rationnelle dans

l'application des lois et des politiques; à instaurer des systèmes de recueil de données et des indicateurs aux niveaux national et local afin de contribuer à la surveillance de l'application des politiques et des lois et à susciter un élan grâce à des campagnes ciblées dans les médias.

31. En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le PNUD et les organisations de la société civile, le programme « Safe Cities » appuie la réforme des politiques, l'aménagement du territoire et les services permettant aux femmes d'échapper à la violence dans certains quartiers, partout en Amérique latine. Ce programme propose un modèle de renaissance urbaine favorable aux femmes, dans le cadre duquel des femmes vivant dans des zones peu sûres recensent les lieux dangereux et soumettant des propositions visant à les rendre plus sûrs, aux administrations locales, qui les « valident », afin de régler le problème de l'insécurité. UNIFEM partage les enseignements tirés de son expérience avec les gouvernements locaux et les ONG avec lesquelles il collabore en Bolivie, au Brésil, au Mexique, au Pérou et en Uruguay.

Inégalité des sexes pour ce qui est de l'accès aux ressources

32. Pour de nombreuses jeunes femmes des territoires palestiniens occupés, le programme d'UNIFEM Sabaya (Jeunes femmes), qu'il exécute en partenariat avec le PNUD, est un moyen d'acquies leur autonomie. Les centres Sabaya donnent aux femmes les moyens d'œuvrer en faveur de l'établissement d'une société palestinienne juste et pacifique, en les encourageant à prendre part à la vie sociale, économique et politique de leur communauté. Le programme qui a été lancé en 2004 en tant que projet pilote a permis de renforcer 18 centres de femmes en Cisjordanie et à Gaza, qui peuvent désormais fournir des conseils juridiques, psychosociaux et d'autres services d'appui.

33. C'est avec la Banque mondiale qu'UNIFEM a établi le partenariat le plus important dans ce domaine. Dans le cadre de ce partenariat, UNIFEM réalise un volet du plan d'action de la Banque en faveur de l'égalité des sexes qui appuie des initiatives axées sur les résultats au Libéria, au Kenya, au Pérou, en Égypte et dans le delta du Mékong. L'initiative doit permettre d'adopter des approches permettant d'améliorer les possibilités économiques des femmes, que la Banque pourra reproduire dans d'autres pays. L'année dernière, des partenaires et des techniciens nationaux ont participé, dans le cadre du programme, à l'élaboration d'initiatives axées sur les résultats. Au Libéria, le programme permettra d'aider 500 femmes de la zone rurale de Ganta à accroître la production et la commercialisation de manioc; au Kenya, il aidera 60 groupes de femmes massaïs à développer leurs échanges commerciaux d'ouvrages en perles; en Égypte, il s'efforce d'associer des partenaires du secteur privé à des activités qui permettront de créer un environnement plus adapté aux femmes qui travaillent; au Pérou, il octroiera des titres de propriété pour renforcer l'esprit d'entreprise des femmes; et dans la région du Mékong, il prévoit réaliser des investissements stratégiques pour ouvrir des débouchés aux produits artisanaux en bambou fabriqués par les femmes. Dans chaque cas, UNIFEM, la Banque mondiale et le Centre international de recherche sur les femmes ont collaboré avec des partenaires locaux pour réaliser les études de faisabilité approfondies concernant chaque initiative et pour concevoir les processus d'évaluation et de suivi de l'impact qui permettront de déterminer ce qui donne de bons résultats.

Défis à relever et enseignements tirés de l'expérience

34. UNIFEM contribue à réduire l'inégalité des sexes en matière de ressources et de biens économiques, en offrant aux femmes davantage de possibilités économiques et en les aidant à s'organiser, en remettant en cause les stéréotypes perpétuant les inégalités de revenus et de salaires et en travaillant avec des employeurs des secteurs public et privé afin de les inciter à promouvoir l'égalité des sexes. En a témoigné en 2007, son partenariat avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), qui vise à rendre les commerçantes plus à même d'accéder aux marchés et de comprendre les instruments commerciaux mis en œuvre dans le cadre du COMESA. UNIFEM soutient la formation des femmes au commerce et à la gestion des exportations au Malawi, au Swaziland, en Zambie et au Zimbabwe, en aidant des associations de femmes à mettre l'accent sur les services qu'elles offrent aux commerçantes du secteur informel opérant dans divers pays. L'initiative a stimulé le dialogue entre les associations de commerçantes et les ministères du commerce et de l'industrie.

35. Des compétences et des méthodes spécialisées sont nécessaires à l'évaluation et à l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans l'instauration de changements durables des comportements et des pratiques en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes. Vu les contributions d'UNIFEM et d'autres à des campagnes médiatiques et de sensibilisation, il est essentiel d'investir afin de développer ces compétences. L'évaluation du plan de financement pluriannuel a permis d'établir que la formulation des résultats et des indicateurs, ainsi que de certains des mécanismes permettant de suivre les progrès, était inappropriée. UNIFEM approfondira son travail dans ce domaine (mécanismes de suivi des progrès), notamment dans le cadre de partenariats entre les institutions des Nations Unies (dont l'UNICEF et le FNUAP) et des partenaires régionaux et nationaux.

IV. Efficacité de l'organisation

A. Objectif 1

Cohérence, pertinence et viabilité des produits d'UNIFEM

36. Les programmes stimulants d'UNIFEM peuvent continuer d'avoir un effet même une fois achevés, lorsqu'ils sont reproduits ou exécutés à plus grande échelle par d'autres partenaires. Entre 2004 et 2007, UNIFEM a observé que 79 des initiatives qu'il avait appuyées avaient été reproduites ou exécutées à grande échelle. Dans les États arabes et africains, UNIFEM encourage des partenaires publics et privés à améliorer l'accès des femmes aux technologies de l'information et des communications, afin en particulier, de faire reculer la pauvreté des femmes. Le programme pilote mené à bien en Jordanie avec la compagnie CISCO Systems a été étendu à l'ensemble du pays et il est appliqué actuellement au Maroc et au Liban. En Jordanie, UNIFEM appuie la stratégie de renforcement des capacités à long terme du Ministère de l'éducation tendant à ce que les cadres supérieurs et moyens tiennent compte du principe de l'égalité des sexes dans leurs activités, et des partenaires du secteur privé – de Microsoft à Lego Robotics – participent au programme de cybervillage issu de l'initiative CISCO, qui vise à accroître les possibilités économiques dans les villages, notamment pour les femmes productrices. La reproduction au Maroc de l'initiative CISCO, à laquelle participent

le Ministère de l'éducation, le Ministère de la formation professionnelle, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), CISCO et UNIFEM, a permis, pour la première fois, à un organisme des Nations Unies de concevoir un programme d'envergure nationale en collaboration avec une entreprise privée du pays.

37. Il est très important qu'UNIFEM dispose de données fiables et à jour sur la pertinence de ses programmes et les utilise pour améliorer constamment ses activités. Pendant la période couverte par le PFP, UNIFEM a procédé à 34 évaluations, dont l'évaluation du cadre du PFP lui-même, dont les conclusions se sont révélées d'une importance cruciale pour l'élaboration du plan stratégique 2008-2011.

38. En ce qui concerne la communication, UNIFEM abandonne progressivement la sensibilisation à grande échelle au profit d'une exploitation plus systématique de différentes formules – radio, télévision, Internet, ambassadeurs itinérants et arts du spectacle – dans ses activités axées sur les résultats (appui aux efforts déployés au niveau des pays pour faire adopter des lois visant à mettre un terme à l'impunité des auteurs d'actes de violence à l'égard des femmes, campagnes menées pour inclure les droits des femmes dans toute nouvelle constitution, recherche d'un consensus sur les mesures de discrimination positive propres à offrir plus de possibilités aux femmes désireuses d'exercer des fonctions politiques, etc.). Ainsi, en partenariat avec le PNUD, UNIFEM a appuyé, avant les élections présidentielles et législatives qui se sont tenues au Timor-Leste, une campagne publicitaire ciblée qui visait à promouvoir la participation des femmes en tant que candidates et électrices. Le taux de participation des femmes aux élections législatives a été de l'ordre de 60 % et les femmes ont obtenu 28 % des sièges au parlement.

39. En 2007, UNIFEM a commencé à axer sa stratégie des communications, sur les possibilités offertes par les nouveaux médias, y compris les blogs, les sites d'interconnexion sociale et la messagerie instantanée, de manière à pouvoir atteindre de nouveaux interlocuteurs. À l'occasion de la Journée mondiale pour l'élimination de la pauvreté, UNIFEM et Women's Funding Network, réseau international de 124 fonds destinés aux femmes, ont demandé conjointement, par l'intermédiaire d'un site Web spécial (www.womenfightpoverty.org), que des fonds plus importants soient investis dans l'égalité des chances entre les sexes, qui constitue un moyen important de lutter contre la pauvreté dans le monde. Dans les 24 heures qui ont suivi cet appel, plus de 17 000 personnes ont consulté le site et 7 000 environ ont souscrit à la campagne virtuelle Debout contre la pauvreté. En outre, plus de 4 000 personnes ont demandé à être tenues informées des activités d'UNIFEM, ce qui a élargi l'audience du Fonds. Le 26 novembre, UNIFEM a lancé, avec l'Ambassadrice itinérante d'UNIFEM, Nicole Kidman, une campagne mondiale de mobilisation sur l'Internet, intitulée « Non à la violence contre les femmes » (www.saynotoviolence.org).

B. Objectif 2

Capacité d'introduire et d'appuyer l'innovation, l'apprentissage et les résultats dans les programmes d'UNIFEM répondant à la demande et tirer parti des possibilités offertes

40. Dans sa résolution 62/208 relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (2007), l'Assemblée générale a demandé au système des Nations Unies pour le

développement de tirer parti de l'expérience technique du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans le domaine de l'égalité des sexes. UNIFEM contribue aux activités de coordination et à l'action menées par l'ONU et influe sur les processus de réforme engagés dans le cadre des bilans communs de pays (BCP)/Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), des objectifs du Millénaire pour le développement et des documents de stratégie sur la réduction de la pauvreté (DSRP), qu'il fait bénéficier de ses connaissances spécialisées¹, et il joue un rôle actif au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et des équipes de pays des Nations Unies. Lorsqu'ils sont fructueux, ces efforts donnent lieu à des engagements plus fermes et à des mécanismes de suivi permettant de faire en sorte que les programmes et les ressources utilisées favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

<i>Participation d'UNIFEM aux mécanismes de coordination</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>
Objectifs du Millénaire pour le développement	15	32	25	23
BCP/PNUAD	14	37	42	40
Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et stratégies nationales de développement	19	18	18	33

41. La prolifération des mécanismes et processus de coordination dans le cadre de la réforme de l'ONU offre des possibilités et est une source de problèmes en ce qui concerne l'égalité des sexes. UNIFEM met sur pied des démarches novatrices pour mieux partager ses connaissances spécialisées. En Afrique australe, il préside le Groupe consultatif sur les femmes et les droits de l'homme de l'Équipe des directeurs régionaux. Celui-ci a décelé des lacunes dans chacun des groupes thématiques sur l'égalité des sexes en Afrique orientale et australe et il a formé un groupe plus large de spécialistes de l'égalité des sexes de la sous-région, pour permettre aux équipes de pays des Nations Unies de bénéficier d'un appui technique à leur demande. Cette expérience aide UNIFEM à constituer un partenariat avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et à créer avec elle un groupe thématique régional qui renforcera l'impact des activités du système des Nations Unies concernant la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en aidant à réaliser des projets inclusifs et équitables pour les femmes qui sont utiles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région et en tirant parti des pratiques optimales des différents partenaires. UNIFEM participe aux huit programmes pilotes « Unis dans l'action », souvent en réponse à une demande du coordonnateur résident ou de l'équipe de pays des Nations Unies. Ainsi, en Albanie, il a été chargé de coordonner les efforts que déploie l'équipe de pays pour mettre sur pied un programme commun d'un coût de

¹ **PNUAD** : Afghanistan, Angola, Argentine, Botswana, Burundi, Cap-Vert, Caraïbes (régional), Chili, Côte d'Ivoire, Égypte, Équateur, Ghana, Guinée-Bissau, Haïti, Inde, Kenya, Libéria, Mali, Moldova, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Uruguay et Venezuela. **Objectifs du Millénaire pour le développement** : Afghanistan, Algérie, Argentine, Bolivie, Cambodge, Caraïbes, Chili, Colombie, Égypte, Équateur, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Maroc, Moldova, Paraguay, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Tadjikistan, Territoires palestiniens occupés, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Zambie.

3,5 millions de dollars visant à améliorer l'application de la stratégie nationale en matière d'égalité des sexes et de lutte contre la violence dans la famille, qui s'inscrit dans la stratégie nationale globale de développement.

42. En 2006, le bureau sous-régional d'UNIFEM en Équateur a conclu avec les cinq coordonnateurs résidents de la région un accord aux termes duquel ils s'engagent à recourir aux services d'UNIFEM pour obtenir des informations spécialisées sur la question de l'égalité des sexes. En 2007, une réunion de haut niveau a eu lieu pour examiner les progrès réalisés depuis la conclusion de cet accord. La deuxième réunion annuelle des coordonnateurs pour les questions concernant les femmes de la sous-région des Andes a réuni les cinq coordonnateurs résidents et le Directeur régional du PNUD pour l'Amérique latine. Le groupe a décidé de continuer à renforcer les mécanismes de coopération interorganisations et a élaboré un plan de travail concret en matière d'égalité des sexes pour la région, dont la participation à la vie politique, la violence sexiste et les droits économiques, sociaux et culturels sont les thèmes prioritaires.

C. Objectif 3

Partenariats stratégiques visant à susciter des publics et des domaines d'études nouveaux et élargis dans le domaine de l'égalité des sexes

43. En 2007, de nouvelles possibilités de renforcer les partenariats avec les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, les donateurs bilatéraux, la société civile et les partenaires du secteur privé se sont offertes. UNIFEM a participé en qualité de partenaire à plus de 60 initiatives interinstitutions (contre une cinquantaine en 2006), sur le terrain aussi bien qu'aux sièges. Il a par ailleurs participé à 13 programmes communs des Nations Unies sur l'égalité des sexes, contre 7 en 2006. Il parvient à faire appuyer davantage l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en coordonnant et en lançant de vastes partenariats interorganisations – notamment en tant que membre fondateur de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit (à laquelle participent maintenant 12 organismes des Nations Unies); en tant qu'animateur de l'Équipe spéciale du GNUM sur l'égalité des sexes, qui compte 17 membres; et en tant que Coprésident, avec le PNUD, du Groupe de travail du GNUM sur les principes de programmation – et en administrant le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes au fonctionnement duquel sont associés plus de 20 organismes des Nations Unies et spécialistes de la société civile, qui participent aux décisions concernant l'octroi des subventions annuelles à des programmes novateurs de gouvernements ou d'ONG.

44. UNIFEM travaille le plus souvent avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF, notamment en ce qui concerne l'élaboration de programmes visant à mettre un terme à la violence contre les femmes et de budgets favorisant l'égalité des sexes et le renforcement de la participation des femmes à la vie politique. UNIFEM met en œuvre un volet du Plan d'action de la Banque mondiale en faveur des femmes en appuyant un programme triennal visant à renforcer l'autonomisation économique des femmes au moyen d'initiatives fondées sur les résultats en Égypte, au Kenya, au Libéria, dans la région du Mékong et au Pérou.

D. Objectif 4
Gestion et administration des ressources financières et humaines, inspirées par un souci d'excellence, de responsabilisation et de respect des droits

45. Pendant la période couverte par le plan de financement pluriannuel, UNIFEM et le PNUD ont bien avancé dans l'actualisation des directives opérationnelles régissant leurs relations, dans le cadre de laquelle ils s'emploient à améliorer la gestion des ressources humaines et financières d'UNIFEM. Des délégations d'autorité de l'Administrateur du PNUD à la Directrice exécutive d'UNIFEM donnent à celui-ci davantage de pouvoir et de responsabilité dans les domaines des ressources humaines, de la gestion financière et de l'acquisition et de la gestion de biens et services. En 2007, UNIFEM a pu créer un centre des ressources humaines et accroître son efficacité à l'aide d'Atlas. En utilisant ce système Atlas davantage et plus efficacement, il a renforcé sa capacité d'absorption, ce qui lui permet de gérer des opérations de plus en plus vastes et complexes à mesure que sa base de ressources s'élargit et se diversifie. En 2007, il a également mis au point un modèle d'évaluation des risques, comportant des mesures permettant de rationaliser et de simplifier les opérations, et il a commencé à appliquer un plan de décentralisation prévoyant l'octroi de délégations de pouvoir plus importantes aux bureaux sous-régionaux.

E. Objectif 5
Une base de ressources plus étendue, plus diversifiée et plus fiable qui donne à UNIFEM les moyens de saisir les occasions et de respecter ses engagements

46. Au cours de la période couverte par le plan de financement pluriannuel, les ressources d'UNIFEM ont connu une croissance robuste. Le montant total des ressources ordinaires a presque doublé, passant de 23 millions de dollars en 2004 à quelque 44 millions de dollars en 2007. Le montant total des recettes a doublé entre 2006 et 2007, passant de 57,6 millions de dollars en 2006 à 115 millions de dollars en 2007. UNIFEM a dépassé l'objectif fixé dans le plan de financement pluriannuel en ce qui concerne les ressources de base en 2007, atteignant 44 millions de dollars (le montant projeté était de 40 millions de dollars). Au total, 54 donateurs bilatéraux ont contribué aux ressources de base d'UNIFEM, contre 48 en 2006. Les principaux donateurs ont substantiellement accru leurs contributions aux ressources de base d'UNIFEM, notamment la Norvège (8,8 millions de dollars) et l'Espagne (8 millions de dollars), les plus gros donateurs étant l'Espagne, les États-Unis, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède. UNIFEM a largement étendu et diversifié sa base de ressources mais le problème demeure de se doter d'une base de ressources plus large, qui soit en rapport avec les besoins des femmes et le mandat d'UNIFEM. Des engagements pluriannuels plus prévisibles d'un plus grand nombre de donateurs, notamment au titre des ressources ordinaires, seraient également nécessaires.

Problèmes et enseignements tirés

47. Un élément essentiel de la préparation du plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2011 a été l'achèvement d'une évaluation externe de l'exécution du plan de financement pluriannuel en 2007. Cette évaluation a donné des indications utiles sur les améliorations et les faiblesses dans le fonctionnement d'UNIFEM et sur l'utilité du PFP en tant que cadre directeur de la programmation. Les conclusions, trop nombreuses pour être énumérées, ont mis en lumière les éléments suivants :

Rôle de catalyseur d'UNIFEM

48. L'évaluation a mis en lumière les nombreuses manières dont UNIFEM a influé sur les processus de changement et la nécessité de clarifier encore et d'utiliser plus systématiquement son rôle de catalyseur, pour en faire un concept significatif et important, s'agissant notamment de la reproduction et du développement des activités, effets au deuxième degré de ce rôle. Dans son prochain plan stratégique, UNIFEM identifiera systématiquement les activités et les programmes répondant à une définition convenue d'une initiative stimulante et déterminera comment de telles initiatives revigorent l'effort de reproduction et de développement.

Couverture

49. Il a été noté, dans l'évaluation du plan de financement pluriannuel, que les partenaires consultés ont largement reconnu qu'UNIFEM avait réussi à obtenir des résultats remarquables avec des ressources très limitées. Les seules critiques qui revenaient concernaient une présence insuffisante, le manque de fonds et le risque de se disperser en tentant de satisfaire les énormes exigences existantes. Dans le plan stratégique 2008-2011, UNIFEM se dotera d'une présence sous-régionale stable, stratégique, rentable et pertinente, qui favorisera une programmation stimulante et des échanges Sud-Sud, ainsi que la prestation de conseils techniques de qualité et une assurance qualité en matière d'égalité des sexes, notamment dans les centres régionaux et sous-régionaux des Nations Unies.

V. Recommandations

50. Le Comité consultatif d'UNIFEM, qui se compose de représentants de cinq États Membres nommés par le Président de l'Assemblée générale (il s'agit actuellement de l'Estonie, du Chili, de la Norvège, de la République de Corée et du Soudan) fait des recommandations importantes au Fonds tous les ans. On trouvera ci-après les recommandations qu'il a formulées à sa quarante-huitième session tenue les 13 et 14 février 2008, au cours de laquelle il a examiné les travaux du Fonds en 2007 :

Le Comité a remercié chaleureusement le Directeur exécutif par intérim et le personnel d'UNIFEM pour le travail qu'ils ont effectué au cours de l'année écoulée et a formulé les recommandations suivantes, qui visent à renforcer la programmation du Fonds et l'efficacité de son organisation.

Le Comité consultatif d'UNIFEM,

1. *Souligne* qu'UNIFEM est un élément essentiel de l'architecture en matière d'égalité hommes-femmes de l'ONU et *recommande*, à cet égard, qu'UNIFEM continue de participer activement aux processus visant à renforcer et à rendre plus cohérente l'architecture de l'ONU en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

2. *Note avec satisfaction* que l'application du plan de financement pluriannuel d'UNIFEM a été menée à bien et *se félicite* de la décision 2007/35 par laquelle le Conseil d'administration a approuvé les priorités stratégiques du Plan stratégique d'UNIFEM pour la période 2008-2011;

3. *Prie* UNIFEM de lui présenter chaque année un rapport sur le plan stratégique 2008-2011, faisant le bilan des progrès accomplis selon les principaux résultats et indicateurs et indiquant la mesure dans laquelle il s'est appuyé sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour assurer sa programmation, et *se félicite* des efforts qui sont faits actuellement pour que les plans stratégiques d'UNIFEM, du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF soient complémentaires;

4. *Prend note* des conclusions de l'évaluation du plan de financement pluriannuel réalisée en 2007 et *encourage* UNIFEM à continuer de donner suite, dans le cadre de l'application de son plan stratégique, aux recommandations qui y sont formulées, celles concernant le renforcement de ses systèmes de suivi des résultats, afin que ses rapports annuels rendent compte avec plus de précision du rôle spécifique qu'il joue en tant qu'agent de changement;

5. *Se félicite* de ce qu'UNIFEM participe activement à l'initiative « Unis dans l'action » pour faire en sorte qu'une perspective sexospécifique y soit pleinement intégrée et *l'encourage* à continuer à participer et à contribuer à cette initiative;

6. *Encourage* UNIFEM à continuer de s'employer, en collaboration avec toutes les entités compétentes des Nations Unies, à promouvoir davantage encore l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, *reste d'avis* qu'UNIFEM devrait être invité à participer régulièrement à tous les comités, organes et réunions interdépartementaux et interorganisations de haut niveau et *recommande* en particulier que l'égalité des sexes soit prise en considération dans les activités du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coopération;

7. *Souligne* qu'il importe qu'UNIFEM participe aux travaux de la Commission de la condition de la femme et *encourage* UNIFEM à donner suite activement aux résultats de ces travaux, selon qu'il conviendra;

8. *Se félicite* de l'action d'UNIFEM en sa qualité de Coprésident du Groupe de travail sur les politiques de programmation et de Président du Groupe de travail sur l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement et *l'encourage* à continuer de contribuer à renforcer l'aide que les équipes de pays apportent aux pays pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

9. *Encourage* UNIFEM à continuer à appuyer l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la paix et à la sécurité;

10. *Encourage* UNIFEM à apporter une contribution importante au troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement qui se tiendra au Ghana en septembre 2008;

11. *Souligne* qu'il importe de tenir compte de l'égalité des sexes dans l'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et *encourage* UNIFEM à continuer de jouer un rôle actif dans le processus de financement du développement, notamment dans les préparatifs de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, qui doit se tenir à Doha en décembre 2008, en particulier en faisant connaître ses pratiques optimales et enseignements qu'il a tirés de son expérience;

12. *Encourage* UNIFEM à renforcer l'action qu'il mène pour promouvoir l'établissement de budgets favorisant l'égalité des sexes;

13. *Encourage également* UNIFEM à continuer de collaborer avec les organismes régionaux concernés et attend avec intérêt le premier rapport d'évaluation de cette collaboration à sa prochaine session annuelle;

14. *Se félicite* des efforts déployés par les ambassadeurs de bonne volonté d'UNIFEM et *prend note avec satisfaction* des incidences positives de leurs activités;

15. *Accueille avec satisfaction* la résolution 62/135 de l'Assemblée générale relative à UNIFEM et *encourage* celui-ci à appliquer le paragraphe 10 concernant la désignation des représentants du Fonds;

16. *Rappelle* le paragraphe 6 de l'annexe à la résolution 39/125 de l'Assemblée générale, qui porte création d'UNIFEM, concernant le rôle du Comité consultatif dans la nomination du Directeur exécutif d'UNIFEM et *attend avec intérêt* la nomination du prochain Directeur exécutif;

17. *Se félicite* de ce qu'UNIFEM, ait dépassé les objectifs de mobilisation de ressources fixés dans le plan de financement pluriannuel 2004-2007 et établi de nouveaux partenariats avec des donateurs bilatéraux, des organisations de la société civile et des partenaires du secteur privé pendant la période couverte par le plan, et *encourage* le Fonds à continuer d'élargir le cercle de ses donateurs et à constituer des partenariats plus solides pour atteindre les objectifs de mobilisation de fonds fixés dans son plan stratégique 2008-2011;

18. *Approuve* la demande d'UNIFEM tendant à ce qu'il consacre plus d'un million de dollars au titre des ressources ordinaires pour renforcer sa fonction d'évaluation au siège et dans les bureaux sous-régionaux;

19. *Décide* d'examiner les critères d'allocation des ressources à sa prochaine session annuelle, en se fondant sur l'examen des informations pertinentes qu'UNIFEM lui aura présentées;

20. *Invite* UNIFEM à examiner la présentation des rapports sur la mobilisation des ressources, en particulier ceux concernant le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes;

21. *Prend acte* des efforts déployés par UNIFEM en sa qualité d'administrateur du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et *souligne* que celui-ci doit rester ouvert et compétitif lorsqu'il s'agit de choisir des bénéficiaires, dont les propositions pour mettre un terme aux multiples manifestations de violence contre les femmes doivent être novatrices et concrètes;

22. *Recommande* que, pour permettre au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies d'accorder des subventions plus importantes et plus nombreuses et d'attirer éventuellement davantage de donateurs, les équipes de pays des Nations Unies soient admises à titre d'essai à solliciter conjointement des subventions pour financer les activités qu'elles mènent avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales, lesquelles seront examinées en 2009 pour que l'on sache dans quelle mesure la participation des équipes de pays aux opérations du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies en renforce l'efficacité;

23. *Recommande* que, pour tirer plus systématiquement des enseignements des activités menées par les bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et des nombreux programmes destinés à mettre un terme à la violence contre les femmes, et les faire connaître, UNIFEM consacre une partie plus importante des ressources du Fonds d'affectation spéciale à l'évaluation, à la gestion des connaissances et à la dotation du Fonds en effectifs suffisants aux échelons mondial et régional;

24. *Décide* de convoquer d'autres réunions intersessions en 2008, selon que de besoin.